

Chargé(e) de recouvrement des comptes clients

Dates de la formation



Du 9 septembre 2024
au 16 janvier 2025

Durée



En centre	En entreprise
427 heures	210 heures



Modalités pédagogiques

Formation en présentiel

Contact

Rihana BEN-YELLES
axeformation@orange.fr
Tél : 01 42 61 32 46

Lieu de la formation

13 rue Paul Lelong, 75002 Paris
 3 Bourse
 A / B / D Châtelet-les-Halles

Taux d'insertion

(Sessions 2022 et 2023)

77 %

Tarif

Formation prise en charge pour
les allocataires RSA de la Seine-
Saint-Denis (93)

Accessibilité handicap

Oui

Action conventionnée – Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Description :

La fonction recouvrement de créances sous-entend aspects financiers et comptables; ils sont certes importants mais ne font pas l'essence même du poste. Le chargé de recouvrement est avant tout un bon communicant, soucieux de préserver le rapport privilégié de l'entreprise avec son client. Savoir discuter avec le client, répondre à ses questions, proposer les solutions adaptées à ses besoins et à sa situation face aux problèmes de recouvrement, telles sont ses missions quotidiennes.

Prérequis :

Etre allocataire du RSA et habiter la Seine Saint-Denis
Niveau de formation minimum BAC comptabilité ou gestion commerciale
Avoir une expérience en entreprise dans le domaine de la relation client
Esprit d'équipe et qualités relationnelles
Bonne élocution et dynamisme

Objectifs :

- ✓ Effectuer les opérations liées à la tenue des comptes client et suivre leur avancée.
- ✓ Prévenir et limiter les retards de paiement par la relance écrite et téléphonique des comptes clients.
- ✓ Savoir communiquer, négocier une promesse de paiement et valoriser la relation client au téléphone.
- ✓ Obtenir une expérience professionnelle et un emploi durable dans un service de recouvrement client en entreprise.

Modalité d'évaluation :

Contrôle continu organisé tout au long de votre parcours
Entraînement et notation sur la construction de documents professionnels
Phase d'immersion en entreprise

Validation :

Attestation de formation professionnelle

Modalités et délais d'accès :

Inscription sur la plateforme F-RSA
Réunion d'information collective – Test – Dossier
Maximalement 3 mois après la première prise de contact

